

**Délibération 2023 / 12-18**

**L'an deux mil vingt-trois le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Arnaud PICOUT, Mmes France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

**Absents excusés** : Mr Jacques FAURE (procuration Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU), Mme Claudine DAURY-NEYRET (procuration M. Raymond RABETEAU), Mr Cédric LECOMTE

**Absent** : Mrs. Anthony BUYS

**Secrétaire de séance** : Mme France-Noëlle GIMENEZ

\* \* \* \* \*

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire

- Afin de pallier à l'absence d'insuffisance de crédit au compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance, du budget Lotissement, il convient que le budget principal procède à une subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide de verser une subvention exceptionnelle au budget Lotissement d'un montant de 200.00 €
- charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, 14 décembre 2023

Le Maire,

Raymond RABETEAU

